



CAP AEPE

ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

Formation gratuite et rémunérée en alternance
en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

RNCP 28048

Début de la formation :

30 Août 2023

Durée : 10 ou 12 mois (400h en centre de formation)

Conditions d'admissibilité :

- Être titulaire d'un baccalauréat professionnel, technologique ou général.
- Diplôme de niveau 4 (CAP, BEP)
- Diplôme de niveau 2 (BTS, DUT)

ou
Pouvoir effectuer la formation dans le cadre d'un compte personnel de formation.

Qualités requises :

- Savoir travailler en équipe
- Avoir le sens du contact
- Avoir des capacités d'écoute...

Métiers visés :

- ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles)
- Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
- Assistant éducatif petite enfance
- Adjoint/agent d'animation
- Auxiliaire petite enfance, agent social
- Assistant maternel agréé, garde d'enfant à domicile

Sélection sur dossier et entretien de motivation

Inscription définitive à compter de la signature du contrat en apprentissage ou de professionnalisation.

Année 2023 - 2024

OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Animation et éveil (socialisation, autonomie de l'enfant, acquisition du langage)
- Soins du quotidien (répondre aux besoins physiologiques, assurer sa sécurité)
- Activités liées à la collaboration avec les parents.
- Rythme : 1,5 jour en centre de formation (les mardis après-midi et mercredis) et 3,5 jours en structure soit 35 heures hebdomadaires.
- Effectif : 15 alternants maximum.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES (selon lieu d'exercice) :

- Activités d'aide pédagogique et activités d'entretien des espaces de vie.
- Participation à la mise en œuvre du projet d'établissement ou du projet pédagogique.
- Relation de travail avec le parent employeur, entretien du logement et élaboration des repas.



ASSIDUITÉ ET MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES :

- Présence obligatoire à l'ensemble des enseignements.
- Acquisition des connaissances et des compétences professionnelles appréciée sous forme de contrôle continu, épreuves écrites et orales.

RÈGLEMENT D'EXAMEN :

EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

EP2 : Exercer son activité en accueil collectif

EP3 : Exercer son activité en accueil individuel

PSE

Les bacheliers sont dispensés des épreuves d'enseignement général.

RÉMUNÉRATION :

Âge de l'apprenti			
16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	> à 25 ans
27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC

Lycée St Thomas d'Aquin

1, place Claudius Duperron - 61100 FLERS
Tél : 02 33 65 08 25 - lycee@sta-flers.fr

www.saintthomasdaquin.org

